



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALE
Année universitaire 2023-2024**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2 ;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 16/12/2023 et du 23/01/2024 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2024 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master Musicologie de la Création, de l'interprétation et de la Performance - rentrée 2024** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2023-2024 :

Président/e :

Philippe GONIN, MCF en Musicologie

Membres :

AYRAULT Alexandre, ATER
Laurence LE DIAGON-JACQUIN, PR en Musicologie (UFC)
Max NOUBEL, MCF en Musicologie

Article 2 :

La Directrice de l'UFR Sciences humaines et la Responsable administrative sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines.

Fait à DIJON, le 13 Février 2024

La Directrice
de l'UFR Sciences Humaines


Maryse GAIMARD